



ACCOMPAGNEMENT

Bilan de santé médico-psychologique Sensecare®

Burn-out

Risques psychosociaux

CODE PRODUIT

V0506

Thématique

Via sa plateforme de services SenseCare, le Groupe CESI vous propose de travailler la mise en place d'une politique de prévention au burn-out au sein de votre organisation, pour enrayer la problématique multifactorielle du burn-out.

Notre approche repose sur 3 niveaux d'intervention :

- **La formation** : séances d'informations, sensibilisation, formation, conférences,...
- **L'évaluation** : à travers le dépistage via questionnaire validé scientifiquement (niveaux organisationnel et collectif) et le diagnostic médico-psychologique (niveau individuel).
- **L'accompagnement** : conseils (niveau organisationnel) et accompagnement individuel multidisciplinaire.

Cette offre de services globale s'adapte à votre organisation en fonction de votre secteur d'activité, de vos moyens et possibilités,... Elle vous permet de relever les défis tels que diminuer l'absentéisme et son coût exorbitant, améliorer l'engagement, réconcilier la performance avec le bien-être et le bien-travailler de vos employés et mettre en avant votre image d'entreprise socialement responsable.

Objectifs

- Amener une prise de conscience suite à un état de la situation globale du collaborateur, et tenter de lever le déni spécifique au processus menant au burn-out
- Dépister de façon le plus précocement possible le pré-burn-out chez les collaborateurs afin d'éviter les cas de burn-out avérés.
- Proposer des mesures de prévention du burn-out.
- Permettre aux collaborateurs de rencontrer des experts dans la prévention et l'accompagnement du burn-out, proches de chez eux.

Programme

Le temps de « diagnostic » : une étape essentielle qui permet d'établir, par un médecin et psychologue clinicien spécialisés, le diagnostic de burn-out et d'en définir un degré de gravité.

Le diagnostic peut être mis en place à la suite de constats provenant des ressources humaines, de l'entourage professionnel d'un employé pensant reconnaître les signes d'un burn-out, ou de votre médecin du travail ou conseiller en prévention psychosocial qui signaleraient leurs inquiétudes suite à un dépistage de première ligne. A l'issue du diagnostic, nous serons en mesure de définir si une prise en charge spécifique liée au burn-out est pertinente ou au contraire, s'il ne s'agit pas d'un burn-out, si une prise en charge psychologique spécifique à d'autres difficultés ou troubles s'avère nécessaire et bénéfique à la personne (orientation éventuelle vers les réseaux de soins et d'accompagnement adéquats).

Le diagnostic repose sur 3 piliers :

1. Une **consultation avec un médecin spécialisé (1h)** comprenant l'évaluation des principaux symptômes du burn-out essentiellement physiques et organiques. Il s'agit notamment d'exclure toute autre pathologie organique (pathologie thyroïdienne, anémie,...) et de faire le diagnostic différentiel avec dépression, fibromyalgies par exemple.
2. Une **consultation avec un psychologue clinicien spécialisé (1h)** comprenant une analyse des symptômes psychologiques et du contexte psycho-social dans lequel la personne évolue, une détection des facteurs de risque personnels et organisationnels, et une analyse des processus mentaux propres au burn-out et du vécu de la personne au

travail.

3. La **passation de questionnaires validés scientifiquement** qui permettent d'étayer l'évaluation clinique médico-psychologique.

Dans les jours qui suivent le diagnostic, les conclusions de celui-ci sont transmises à la personne par l'un des deux intervenants : A-t-elle un risque de burn-out ? Est-elle engagée dans le processus de burn-out ? Comment peut-elle le cas échéant arrêter le processus ? Quels sont les points prioritaires à travailler ?

Suite à ce diagnostic, tout en restant dans le respect du cadre strictement confidentiel de nos entretiens, le retour vers le service Ressources Humaines (ou autre) sera le suivant :

- Oui, il y a indication d'une prise en charge spécifique dans le cadre de SenseCare ou dans un réseau spécialisé.
- Non, il n'y a pas d'indication de prise en charge dans le cadre de SenseCare (la personne sera éventuellement réorientée vers les réseaux de soins et d'accompagnement adéquats. Dans ce cas, vous n'aurez aucun autre élément sur un potentiel autre diagnostic afin de respecter le secret professionnel.

En amont, l'employeur peut choisir de ne proposer que le temps diagnostic. Si l'employeur fait le choix d'intégrer les trajets d'accompagnement (les 4 ou moins, discuté au départ) dans le Service SenseCare, il accepte ce qui est préconisé par le tandem psycho-médical.

Méthode

Evaluation clinique d'un médecin et psychologue clinicien spécialisés

Questionnaires validés scientifiquement pour le diagnostic différentiel

Public

Tout collaborateur.